Ville de Païta

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 MARS 2023

N°2023/18-19

RAPPORT DE PRESENTATION

OBJET : budget 2023 et programmation AP/CP
PJ : deux projets de délibération
documents budgétaires

Le budget de l'exercice 2023 est proposé à la somme de **4 981 525 736 XPF** en recettes et en dépenses, soit :

3 061 140 223 XPF en section de fonctionnement,
1 920 385 513 XPF en section d'investissement.

Il convient de rappeler que le budget remplit deux fonctions majeures :

- acte de prévision : la recette et la dépense sont prévisionnelles à partir d'une évaluation sincère ;
- acte d'autorisation : seuls les crédits inscrits peuvent être exécutés dans le respect du principe de spécialité.

Le présent budget étant voté au 23 mars 2023, les résultats de 2022 ainsi que les restes à réaliser tels que résultant du compte administratif 2022 sont intégrés au budget.

Les orientations du budget de l'exercice 2023 ont été présentées et développées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires tenu le 02 mars 2023 et dont notre assemblée a pris acte par délibération n°2023/01. Elles sont ici rappelées et en deviennent les caractéristiques et objectifs.

1 – UNE GESTION EVALUEE DE MANIERE REALISTE DANS UN CONTEXTE FINANCIER CONTRAINT AU REGARD DES BESOINS DE LA POPULATION GRANDISSANTE

A - DES RECETTES EVALUEES DE FACON PRUDENTE ET REALISTE

Pour 2023, les perspectives économiques sont toutes aussi contraintes qu'en 2022.

➢ LE FIP FONCTIONNEMENT

Au vu du contexte économique, il est prévu d'inscrire au titre du FIP 2023, la même somme que celle perçue en 2022, soit **1 093 934 256 XPF.**

➢ LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT ET DOTATION D'AMENAGEMENT

Sur les recommandations des services du Haut-Commissariat, la dotation de fonctionnement (DFCOM) et la dotation d'aménagement (DACOM) sont arrêtées aux montants de 2022, soit :

- pour la DFCOM : **419 617 656 XPF**,
- pour la DACOM : **214 370 049 XPF.**

➢ LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Elle fait l'objet habituellement d'une inscription budgétaire en décision modificative. L'arrêté HC/DAECPP/2023/2635NCL du 01/03/2023 nous permet d'inscrire au BP 2023 la somme de 63 304 654 XPF. La dotation 2023 est identique à celle perçue en 2022.

➢ LES CENTIMES ADDITIONNELS

Au vu des perspectives de développement de la commune en 2023, le produit des centimes sera inscrit à hauteur de **560 000 000 XPF** (le réalisé 2022 s'élève à 588 471 437 XPF), soit une diminution d'environ 5%.

➢ LES RISTOURNES ET AMENDES

Le reversement par l'Etat et la Nouvelle-Calédonie des produits des amendes s'est élevé à 25 295 415 XPF pour 2022, soit respectivement 7 052 764 XPF et 18 242 651 XPF (9 193 784 XPF pour 2020 et 9 048 867 XPF pour 2021).

L'inscription pour l'année 2023 est de **14 000 000 XPF**, soit 5 MF pour l'Etat et 9 MF pour la Nouvelle-Calédonie.

➢ LA REDEVANCE COMMUNALE DE CIRCULATION

Cette redevance, fixée à 1 800 XPF par cheval fiscal, est perçue lors du transfert de la carte grise.

En 2022, la commune a perçu les redevances immatriculation de 2020 (25 803 000 XPF) et de 2021 (24 458 400 XPF). En 2023, l'inscription est prévue à hauteur de 23 000 000 XPF.

➢ LES AUTRES CONCOURS

Il s'agit principalement :

- pour la province Sud, de la prise en charge des repas des enfants boursiers pour **38 360 000 XPF** (700 XFP par repas), d'une participation forfaitaire de **35 000 000 XPF** dans le cadre du fonctionnement de la police municipale, d'une subvention de **14 000 000 XPF** dans le cadre du financement de l'opération « accompagnement à la scolarité », et de la participation de **10 000 000 XPF** pour les agents de médiation aux abords des collèges ;
- pour le SIVM Sud, du reversement des droits de branchements et de la taxe communale sur l'électricité pour **91 500 000 XPF** (89 856 346 XPF en 2022).
- pour la Nouvelle-Calédonie, **41 330 032 XPF** au titre de la seconde tranche de subvention exceptionnelle pour remboursement du FIP indûment perçue entre 2018 et 2019 ;
- Pour l'Etat, du solde de la subvention France Relance cyber sécurité de **5 966 587 XPF**.

Les participations de l'Etat et de la province Sud sont inscrites à hauteur de 79 % des dotations prévues au contrat d'agglomération 2017-2021, soit **57 986 000 XPF**. Un courriel de l'Etat nous a informé récemment que leur participation 2023 serait portée à 87 %. Un complément d'inscription est prévu lors d'une prochaine décision modificative.

➢ LES RECETTES INTERNES

Ces recettes proviennent principalement de l'exploitation du service de restauration scolaire.

Le budget prévisionnel pour l'exercice 2023 se présente ainsi qu'il suit :

Service	Coût du service	Recettes	Déficit
Restauration scolaire	217 886 427 F	194 360 000 F *(*)*	23 526 427 F

(*) La participation parentale 2023 est estimée à 156 000 000 XPF soit 80 % des recettes du service.

Il est rappelé que la restauration scolaire est un service à caractère social non obligatoire.

****

En fonction de ce qui précède, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **2 934 186 238 XPF**, soit une augmentation de + 5,62 % par rapport au budget 2022. Après intégration du résultat (116 948 168 XPF) et des recettes d'ordre (10 005 817 XPF), le budget 2023 (3 061 140 223 XPF) affiche une augmentation de + 2,12 % par rapport au budget 2022.

Nos obligations réglementaires conduisent à une augmentation de la masse salariale. Ainsi les dépenses de fonctionnement des services doivent être maîtrisées tout en maintenant une qualité de service public.

B - DES DEPENSES MAITRISEES

➢ LES MOYENS DES SERVICES

Le chapitre 011 (charges à caractère général) : **874 167 326 XPF** représente une diminution de – 1,36 % par rapport au budget 2022.

➢ LES CHARGES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel 2023, évaluées à **1 311 469 000 XPF,** sont en augmentation par rapport au budget 2022 (+ 4,44 %).

➢ CONTRAT D'ASSOCIATION

L'application du contrat d'association passé entre l'Etat et la DDEC permet d'estimer le forfait communal 2023 à **29 484 000 XPF** (il était de 28 571 009 XPF au budget de l'exercice 2022).

➢ LA RESTAURATION SCOLAIRE

115 286 800 XPF sont inscrits au titre du marché de la restauration scolaire et 8 809 620 XPF sont prévus au titre des dépenses d'acquisition des plateaux repas biodégradables.

➢ LE TRANSPORT SCOLAIRE

Une inscription de **28 500 000 XPF** est réalisée, correspondant au montant du marché.

- **LES PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES INTERCOMMUNAUX**

Avec un montant global de **99 964 000 XPF**, les participations inscrites en 2023 sont en augmentation de 19,69% par rapport à celles de 2022.

	2022	2023
SIVM SUD	4 964 000	4 964 000
SIGN (fonctionnement)	15 198 875	20 000 000
SMTU (fonctionnement)	59 958 590	70 000 000
GIE SERAIL (fonctionnement)	1 200 000	2 400 000
GESLS *	1 000 000	1 000 000
SEM AGGLO	1 200 000	1 600 000
TOTAL	**83 521 465**	**99 64 000**

** Groupement des Employeurs Sports et Loisirs Sud*

* * * * *

En fonction de ce qui précède, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **2 538 385 557 XPF** à rapprocher des recettes réelles de fonctionnement précitées : **2 934 186 238 XPF**, soit une épargne brute de **395 800 681 XPF** pour un virement vers l'investissement de **419 637 904 XPF**.

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget 2023 affichent une augmentation de + 2,12% par rapport à 2022.

* * * * *

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT:	2 934 186 238

RECETTES		RAPPEL 2022		2023	Evol BP 22-23
		BP	BP+DM		
013	Atténuation de charges	0	7 447 326	0	0,0%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	182 575 500	186 255 500	217 079 000	18,90%
73	Impôts et Taxes	700 244 070	823 693 830	708 500 000	1,18%
74	Dotations et Subventions	1 887 136 832	2 004 782 972	2 000 038 924	5,98%
75	Autres produits de gestion courante	8 201 050	8 201 050	8 568 314	4,48%
76	Produits financiers	0	0	0	0,00%
77	Produits exceptionnels	0	21 712 381	0	0,00%
78	Reprises sur provisions	0	0	0	0,00%
TOTAL		**2 778 157 452**	**3 052 093 059**	**2 934 186 238**	5,62%

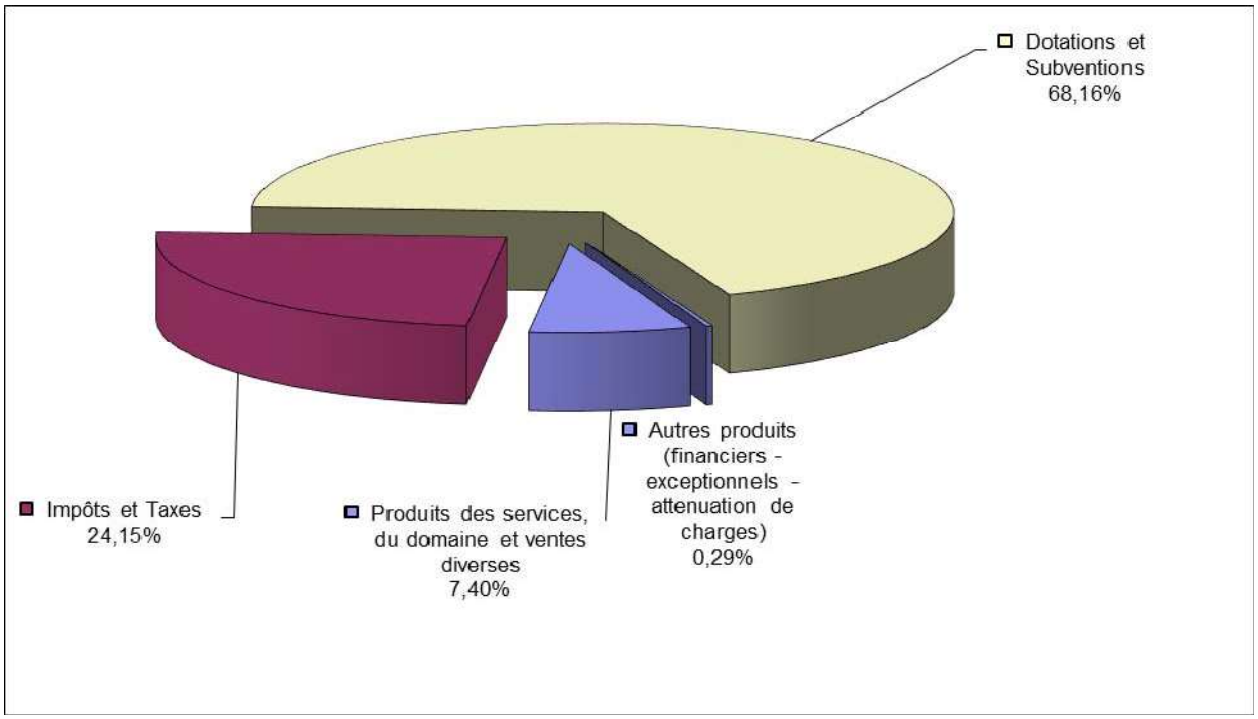

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT:	2 538 385 557

DEPENSES		RAPPEL 2022		2023	Evol BP 22-23
		BP	BP+DM		
011	Charges à caractère général	886 231 890	1 141 042 843	874 167 326	-1,36%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 255 666 895	1 227 105 595	1 311 469 000	4,44%
014	Atténuations de produits	20 200 000	20 183 686	23 850 000	18,07%
65	Autres charges de gestion courante	186 447 762	209 314 629	208 552 849	11,86%
66	Charges financières	54 200 000	54 200 000	48 901 000	-9,78%
67	Charges exceptionnelles	46 850 896	71 150 896	51 445 382	9,81%
68	Provisions	20 000 000	20 000 000	20 000 000	0,00%
	TOTAL	**2 469 597 443**	**2 742 997 649**	**2 538 385 557**	2,79%

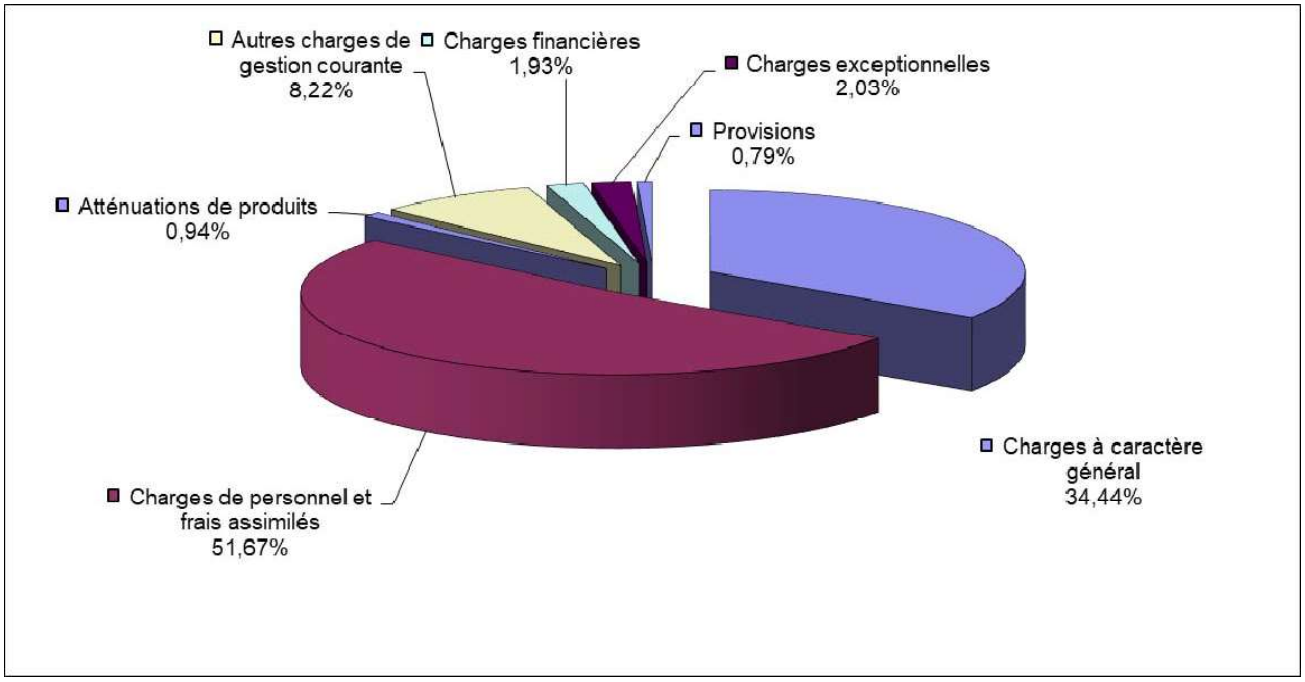

2 – UN PROJET D'INVESTISSEMENT VOLONTARISTE, RESPONSABLE ET MAITRISÉ

A - UN FINANCEMENT SAIN DES INVESTISSEMENTS

Le financement des investissements repose en partie sur l'épargne brute (395 800 681 XPF) mais aussi sur le résultat de fonctionnement transféré à l'investissement (405 891 985 XPF). Les deux postes financent à 55 % les dépenses réelles d'investissement.

L'autofinancement et le résultat d'investissement reporté :

L'autofinancement s'élève à un montant de **512 748 849 XPF**.

Il se décompose comme suit : une recette d'ordre (amortissements) pour 103 116 762 XPF, le virement de la section de fonctionnement pour 419 637 904 XPF, desquels sont déduits les 10 005 817 XPF correspondants à la subvention d'équipement transférable au compte de résultat.

Le report de 2022 intégré au chapitre 001 en dépenses d'investissement s'élève à **420 245 278 XPF** (résultat déficitaire de la section d'investissement avant les restes à réaliser).

Les recettes d'investissement :

Pour un montant total de **1 920 385 513 XPF**, les recettes (+ autofinancement) de la section d'investissement se décomposent comme suit :

1) Les dotations et subventions : **399 656 288 XPF** (hors restes à réaliser)

Financeur	Contrat	Objet	Participation
ETAT	CA 17/21	Centre de premier secours	30 000 000
NC	FIPE 2021	VU168 - Rue Bernanos - TR 1	18 945 000
NC	EXCEPTIONNELLE	Revêtement des routes G. Luciano, H. Dordan et R. Georget à la Tamoa	32 668 988
NC	EXCEPTIONNELLE	Entretien des cours d'eau	15 000 000
PSUD	CA 17/21	CPI	9 000 000
PSUD	EXCEPTIONNELLE	Aménagement baie de Toro	18 118 719
PSUD	EXCEPTIONNELLE	Passerelle piétonne Ondémia	19 484 798
PSUD	EXCEPTIONNELLE	Route du littoral - TR 2023	100 000 000
ACE	EXCEPTIONNELLE	Diagnostic et audit énergétique de bâtiments communaux (Maire, Dock et DSIS)	2 968 000
FOND NICKEL	EXCEPTIONNELLE	Recherche ressources en eau potable	2 146 500
NOVA	PARTICIPATION	Giratoire du Falé Fono	104 361 500
SEUR	EXCEPTIONNELLE	Sécurisation AEP du Mont-Mou	27 592 613
SEUR	EXCEPTIONNELLE	Réhabilitation AEP suite DTF Lucas	19 370 170
			399 656 288

2) Les restes à réaliser : **116 257 108 XPF**

- les restes à réaliser en recettes validés par le contrôleur des finances publiques s'élevant à **116 257 108 XPF**.

3) <u>Les recettes d'ordre</u> : 953 293 371 XPF

- **127 763 482 XPF** sont inscrits dont 84 284 606 XPF au titre des amortissements d'équipements et 18 832 156 XPF en amortissement de subventions d'équipements et 24 646 720 XPF au titre des opérations patrimoniales ;

- **405 891 985 XPF** concernent l'affectation du résultat repris au compte 1068 ;

- Le virement de la section de fonctionnement est prévu à hauteur de **419 637 904 XPF.**

4) <u>L'emprunt</u> : 250 000 000 XPF

- Une consultation pour la mobilisation d'un emprunt de 250 000 000 XPF a été lancée auprès de la Banque de Nouvelle-Calédonie et de l'Agence Française de Développement.

5) <u>Vente de terrain</u> : 201 178 746 XPF

- Vente des lots n°2830 et 2834 de la section de Païta au profit de la SCI DU ROND POINT DE PAITA pour la somme de 201 178 746 XPF conformément à la délibération 2021/115 du 29 décembre 2021.

<u>B - UN PROJET D'INVESTISSEMENT VOLONTARISTE, RESPONSABLE ET MAITRISE</u>

Pour un montant total d'<u>opérations réelles</u> estimé à **1 363 583 883 XPF** (hors restes à réaliser), la section d'investissement s'articule ainsi qu'il suit :

En 2023, seize Autorisations de Programme (AP) sont concernées par des inscriptions budgétaires (aux chapitres 20, 21, 23 et 45) et deux autorisations de programme sont ouvertes.

1) <u>Les opérations du contrat d'agglomération en AP/CP</u>

CA	N° d'AP	N° d'Opération	Objet	CP 2023
2017-2021	AP 07/18	1980	Conflits d'usage - Vestiaires rugby (solde)	645 389
2017-2021	AP 07/18	1980	Conflits d'usage - Terrain de football (solde)	1 294 556
2017-2021	AP 01/19	2070	Construction de la 11ème école (solde)	5 000 000
2017-2021	AP 03/20	2095	Centre de Première intervention (CPI)	101 868 928
2017-2021	AP 06/21	2150	Reprise d'ouvrage AEP	48 529 064
				157 337 937

2) Les opérations hors contrat d'agglomération en AP/CP

N° d'AP	N° d'Opération	Objet	CP 2023
AP 02/19	1970	Travaux routiers VU 186 - FIPE 2018	422 019
AP 02/20	2130	Route d'Onghoué - FIPE 2020	30 226 700
AP 22/01	2230	Travaux VU 168 - Bernanos - TR1 - FIPE 2021	42 100 000
AP 22/06	2340	Réalisation du giratoire du Falé Fono	100 000 000
AP 02/21	2305	Travaux routiers - Revêtement des routes	118 717 966
AP 02/22	2305	Travaux routiers - Route du littoral	100 000 000
AP 21/06	2317	Sécurisation AEP Mont-Mou (SEUR)	27 592 613
			419 059 298

3) Les études et acquisitions en AP/CP

Article	Nature	Vote	Objet
202	Plan d'Urbanisme Directeur	**25 000 000**	Plan d'Urbanisme Directeur (AP 20/01)
2031	Etudes	**41 063 850**	Etude de maillage (AP 18/05) = 2 435 350 F Etude AEP Carignan (AP 21/06) = 2 146 500 F Etude nouvelle mairie - Cœur de ville (AP22/05) = 11 200 000 F Etude giratoire Falé Fono (AP 22/06) = 7 579 000 F Etude d'implantation des nouvelles caméras (AP 22/04) = 17 703 000 F
2183	Matériel bureau/informatique	**47 607 923**	Acquisition de nouveaux serveurs (AP 21/07)
2184	Mobilier	**5 000 000**	Acquisition de matériel pour les écoles (AP 18/03)
	Total	**118 671 773**	

4) Les opérations pour compte de tiers en AP/CP

N° d'AP	N° d'Opération	Objet	CP 2023
AP 21/06	458111	Assainissement et entretien des cours d'eau – Dépression Lucas - CA 17/21	37 020 233
			37 020 233

Les crédits de paiements (CP) 2023 liés aux autorisations de programme s'élèvent à la somme de **732 089 241 XPF** dont 576 397 235 XPF au titre d'opérations budgétaires (chapitre 23), 66 063 850 XPF au titre des études (chapitre 20), 52 607 923 XPF au titre des acquisitions (chapitre 21) et 37 020 233 XPF au titre des opérations pour compte de tiers (chapitre 45).

Le détail des crédits de paiement est présenté dans le projet de délibération n°2023/19.

L'autorisation de programme n° 01/23 – Biodiversité - Réduction impacts mouillages (OFB) est ouverte au BP 2023 à hauteur de 7 000 000 XPF.

L'autorisation de programme n° 02/23 – Ecoles communales – Travaux et acquisitions est ouverte au BP 2023 à hauteur de 90 000 000 XPF.

5) Les opérations annuelles hors AP/CP

Un montant total de **272 894 642 XPF** (hors restes à réaliser) est consacré à différents programmes d'investissement hors contrat. Ces programmes sont affectés comme chaque année, à la satisfaction de besoins récurrents : aménagements routiers, acquisitions de matériels et mobiliers, travaux de bâtiments, installations sportives, etc…

- Les études et acquisitions : **77 369 762 XPF**

Article	Nature	CP 2023	Détails
2031	Etudes	**26 027 610**	Etude implantation nouvelle caméras Frais de géomètre Etudes diverses (routes, renouvellement parc de jeux, aménagement sentier du littoral, audit énergétique mairie, dock et DSIS, réfection salle de spectacle …)
2051	Concessions, droits, brevets	**2 500 000**	Licence anti-virus Licences Windows serveurs
2111	Terrains nus	**10 000 000**	Frais sur cessions diverses
2128	Autres agencement et aménagements de terrains	**1 000 000**	Renforcement de l'éclairage de la place du centre-ville
21568	Autres matériels et outillages incendie	**3 000 000**	Matériel opérationnel incendie et secours routier
2182	Transport	**5 750 000**	Acquisition de véhicules
2183	Matériel bureau/informatique	**17 600 000**	Matériel informatique mairie
2184	Mobilier	**2 100 000**	Mobilier divers services Achat de luminaires scéniques Mobilier dans les cantines
2185	Cheptel	**1 200 000**	Acquisition de 2 chiens de race berger belge malinois
2188	Autres	**8 192 152**	Achat d'une console de lumières analogiques 2 Chenils - Police municipale Remplacement des caméras à l'Arène du Sud Matériel opérationnel divers Matériel dans les cantines
	Total	**77 369 762**	

- Les travaux : **177 894 880 XPF**

Opérations	Libellé	Vote	Détails
2303	Installations sportives	8 500 000	Travaux salle OMS
2304	Travaux bâtiments	91 300 000	Travaux dans les écoles, dont sécurisation Remplacement et mise aux normes de la STEP de l'école Vi-Vete Relamping des bâtiments communaux Mise aux normes des bâtiments communaux Sécurisation anti-incendie de la salle serveur Travaux divers dans les bâtiments communaux
2305	Travaux routiers	46 594 880	Réalisation passerelle piétonne Ondémia (fin de travaux) Assainissement de la rue du frère Candide Assainissement routier (réparations avaloirs, trottoirs, regards …) Pose de ralentisseurs Divers travaux routiers
2307	Mobilier village	2 500 000	Fourniture et pose de plaques de rues suite à la dénomination des voies Pose de mobilier urbain au centre-ville et à Tontouta
2317	Réseaux divers	5 000 000	Travaux divers d'éclairage public et sur les réseaux d'alimentation en eau potable
2321	Arène du sud	1 000 000	Remplacement des déclencheurs manuels (50 unités)
2330	Eboulement DSIS	23 000 000	Confortement des talus à la DSIS suit aux éboulements après la dépression Lucas
	TOTAL	**177 894 880**	

- Les opérations pour compte de tiers : **17 000 000 XPF**

Il s'agit, pour 17 000 000 XPF, de l'entretien des cours d'eau financé par la Nouvelle Calédonie.

- Les dépôts et cautionnement : **630 000 XPF**

Une enveloppe de 630 000 XPF est inscrite au titre des éventuels besoins en dépôts et cautionnements.

6) **Les opérations financières : 314 000 000 XPF**

Article	Nature	Objet	Vote
1641	Emprunt	Remboursement des emprunts	**314 000 000 XPF**

7) <u>Les subventions d'équipement</u> : 29 600 000 XPF

- ARTICLES 204151, 204181 ET 20422

Organisme	Objet	Vote	Durée d'amortissement
SMTU	Part° investissement	13 000 000 XPF	5 ans
SIGN	Part° investissement	12 000 000 XPF	5 ans
GIE SERAIL	Part° investissement	1 600 000 XPF	5 ans
ATUP	Part° investissement	3 000 000 XPF	
	Total	29 600 000 XPF	

8) <u>Les opérations d'ordre</u> : 430 251 095 XPF

- au chapitre 013 : subvention d'équipement à transférer au compte de résultat pour 10 005 817 XPF ;
- la reprise du déficit d'investissement 2022 au compte 001 : pour la somme de 420 245 278 XPF ;

9) <u>Les opérations patrimoniales</u> : 24 646 720 XPF

Il s'agit des opérations d'intégration des études au chapitre 23.

10) <u>Les dépenses imprévues</u> : 15 000 000 XPF

15 000 000 XPF sont inscrits en dépenses imprévues afin de faire face aux intempéries, dégradations ou autres évènements imprévus.

11) <u>Les restes à réaliser</u> : 101 903 815 XPF

Les restes à réaliser en dépenses, validés par le contrôleur des finances publiques s'élèvent à 101 903 815 XPF.

En fonction des orientations définies ci-dessus, le budget 2023 s'élève à 4 981 525 736 XPF.

Tel est l'objet des présentes délibérations que j'ai l'honneur de vous soumettre.

AVIS DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DES SERVICES PUBLICS

réunie le 15 mars 2023 à 08h00 en mairie

DELIBERATION N°2023/18:

DISCUSSION GENERALE:

- Madame LEFERS demande des précisions sur le budget de la restauration scolaire. En effet, le coût du service est de 217 886 427 FCFP, les recettes 194 360 000 FXFP et dans les dépenses est prévu 115 286 800 FCFP. Le secrétaire général explique, que les 115 286 800 FCFP correspondent uniquement au coût du repas. Mais en ajoute le personnel, les agents d'Alliance Médiation, le coût réel représente un total de 217 886 427 FCFP.
- Madame DEPARDON aimerait avoir des précisions concernant le cheptel. Le secrétaire général indique qu'il s'agit de 2 chiens de race berger belge malinois, dont la collectivité a fait l'acquisition pour la police municipale. Il ajoute, qu'il y a une délibération à l'ordre du jour, relative aux modalités de la convention entre le maître-chien et la commune.

EXAMEN ARTICLE PAR ARTICLE :

ARTICLE 1 :	Sans observation	AVIS FAVORABLE
ARTICLE 2 :	Sans observation	AVIS FAVORABLE
ARTICLE 3 :	Sans observation	AVIS FAVORABLE
ARTICLE 4 :	Sans observation	AVIS FAVORABLE
ARTICLE 5 :	Sans observation	AVIS FAVORABLE
ARTICLE 6 :	Sans observation	AVIS FAVORABLE
ARTICLE 7 :	Sans observation	AVIS FAVORABLE
ARTICLE 8 :	Sans observation	AVIS FAVORABLE

ENSEMBLE DE LA DELIBERATION :

- AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE.

DELIBERATION N°2023/19 :

DISCUSSION GENERALE :

- SANS OBSERVATIONS.

EXAMEN ARTICLE PAR ARTICLE :

ARTICLE 1 :	Sans observation	AVIS FAVORABLE
ARTICLE 2 :	Sans observation	AVIS FAVORABLE

ENSEMBLE DE LA DELIBERATION :

- AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE.

Le Maire

Willy GATUHAU